

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
POURSUITE D'EXPLOITATION DE MY HOTEL ERP N° E 341 00053 000 ARRETE N° 2022/252		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;
VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;
VU les arrêtés des 25 octobre 2011 et 21 juin 1982 modifiés, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de types O et N ;
VU le classement de l'établissement en 4^{ème} catégorie, types O/N ;
VU l'avis favorable émis le 18 octobre 2022 par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen qui a procédé à l'examen du rapport du groupe de visite de l'établissement en date du 28 septembre 2022 ;

CONSIDERANT que Madame Céline COTTEBRUNE, Directrice de l'Hôtel « My Hôtel » peut poursuivre l'exploitation de son établissement en toute quiétude ;

ARRETE

Article 1 Madame COTTEBRUNE, Directrice est autorisée à poursuivre l'exploitation de l'établissement « My Hôtel » situé 448 avenue de Rocquancourt à IFS suite à la visite périodique de l'établissement effectuée par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen en date du 28 septembre 2022.

Article 2 L'exploitant devra cependant se conformer aux prescriptions particulières jointes au procès-verbal de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen.

Article 3 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Calvados ;
- Monsieur le Président de la Commission de Sécurité de l'arrondissement de Caen ;
- Madame COTTEBRUNE, Directrice de « My Hôtel » ;
- La Police Municipale d'IFS.

Fait à IFS, le 7 novembre 2022



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE